



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche Process 1

Eolien - Guide des interlocuteurs

Schéma de procédure

	Séquence du projet		Enjeux/objectifs	Pilote	Services associés	Références réglementaires	
Planification	Planif. nationale Planif. régionale Planif. locale	PPE SRADDET PCAET – SCoT – PLU(i)	Définir les objectifs et planifier le développement des projets	MTES Région EPCI	DDT pour l'accompagnement des territoires + Avis préfet	L141 CEnergie L4251 CGCT	
	Planification projet et accompagnement à l'émergence des projets	Outils de planification (ex. AàP plans de paysage) Comités départementaux transition énergétique et leurs groupes de travail	Déterminer les localisations des projets potentiels, accompagner les projets pour un équilibre territorial et une bonne prise en compte des enjeux	DREAL - PRICAE			
Faisabilité	Autorisation mât de mesure			DDT si RNU sinon collectivités		R422 CUrbanisme	
Cadrage réglementaire		Pré cadrage	Appréhender les grands enjeux du site pour un projet intégré à son environnement	DREAL - UD	Avec appui des services contributeurs DREAL – EHN (biodiversité) DREAL – MAP (paysages, sites) DREAL – PRICAE (raccordement et autorisation code de l'énergie) DDT (urbanisme, risque, défrichement, zones humides, espaces protégés) DRAC – UDAP (patrimoine) SNIA (aviation civile) DSAE (aviation militaire) Avec consultation des instances et commissions concernées	R181 CEnv.	
	Instruction	Autorisation environnementale	Instruction	Analyser les enjeux environnementaux et leur prise en compte dans la conception du projet			DREAL - UD
		Avis AE	Qualifier le projet sur sa pertinence environnementale globale	MRAE			R122-2 CEnv.
Réalisation		Enquête publique	Permettre l'expression du public				
		Décision préfectorale	Autoriser la construction de l'unité de production	Préfet		R181 CEnv.	
Exploitation	Contrôle des installations	au titre de l'autorisation environnementale délivrée	Suivre le chantier et les impacts environnementaux en phase d'exploitation	DREAL - UD			
		au titre du bénéfice de dispositifs de soutien	Contrôler la conformité de l'installation	DREAL-PRICAE		L314 CEnergie	

Carnet d'adresses

DREAL – PRICAE (compétence régionale)

Lyon :

5 place Jules Ferry

69453 LYON CEDEX 06

energies-renouvelables.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

04 73 43 18 50

Clermont-Ferrand :

7 Rue Léo Lagrange

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

DREAL – UD Cantal, Allier, Puy-de-Dôme

7 Rue Léo Lagrange

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

ud-cap.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

04 73 17 37 60

DREAL – UD Drôme, Ardèche

(compétence sur les départements 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)

Plateau de Lautagne

3 Avenue des Langories

26000 VALENCE

ud-da.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

04 75 82 46 47

DREAL – UD Loire-Haute-Loire

Le Puy-en-Velay :

6 Avenue du Général de Gaulle - CS 90524

43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

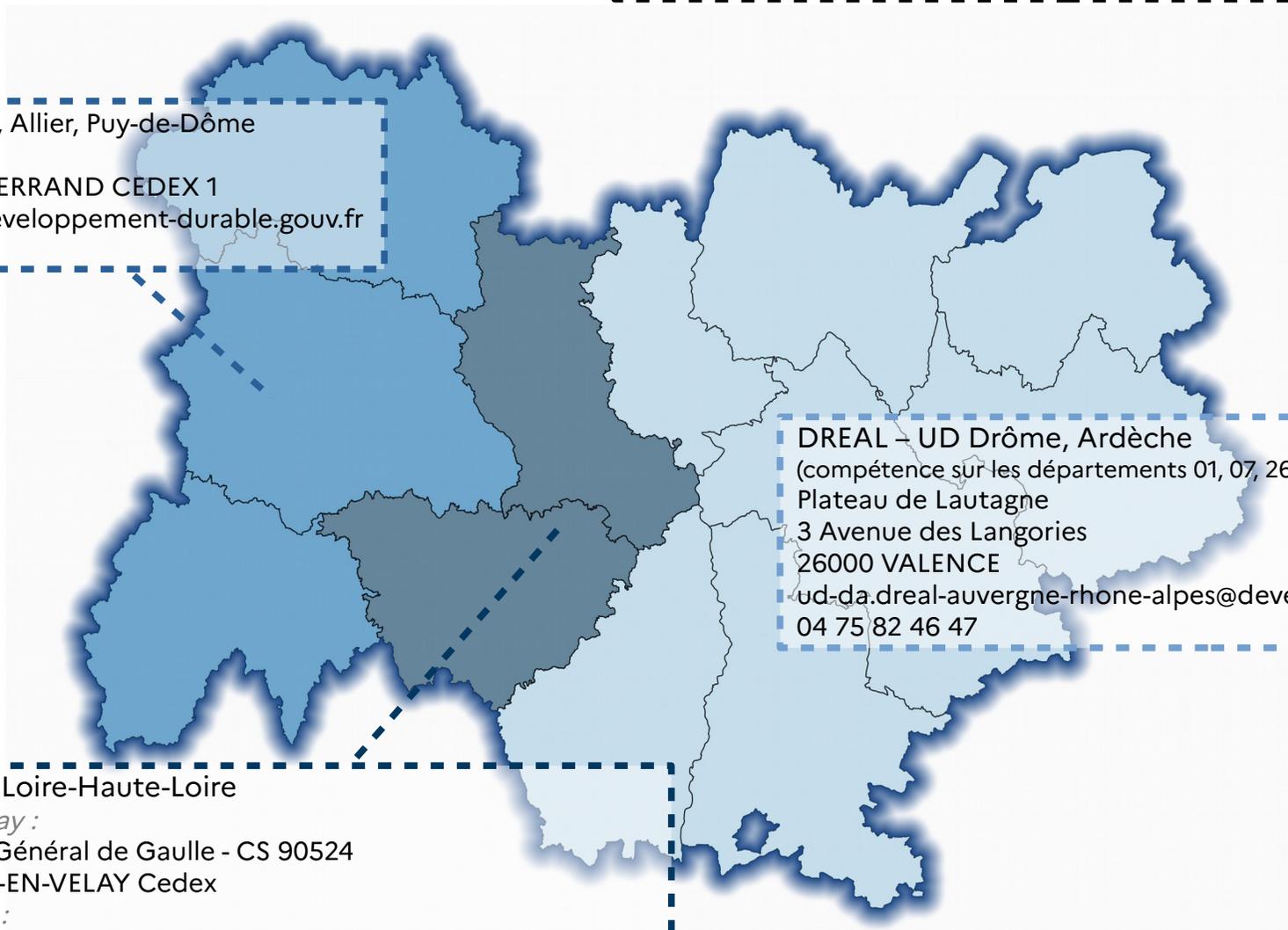
Saint-Etienne :

2 avenue Grûner - Allée C

42000 ST ETIENNE

ud-lhl.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

04 71 06 62 34





**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

